



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	71

**DELIBERATION N° DE\_2026\_020**

*Scolaire périscolaire enfance jeunesse  
- Actualisation des tarifs des accueils  
collectifs de mineurs (ACM)  
Périscolaires et extrascolaires 2026*

Date de la convocation

05 février 2026

Date d'affichage

05 Février 2026

**VOTES**

**EXPRIMES : 64**

**POUR : 64**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 3**

**NPPV : 4**

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire  
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 12 février 2026

Le douze février deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents :** Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEIU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT),

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOU  
Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Dominique LECHE  
(VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHOUX)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLEN COURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL) représenté par Monsieur Bruno BALES DENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE) représenté par Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

**Absent(s)** : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Madame Annie TRAU LLE (COULONVILLERS) suppléée par Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe SEL LIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHOUX)

**Excusé(s)** : Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

**Objet de la Délibération** : Scolaire périscolaire enfance jeunesse - Actualisation des tarifs des accueils collectifs de mineurs (ACM) Périscolaires et extrascolaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ,  
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2025\_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération en date de ce jour portant définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « action sociale »  
Vu la délibération n°47/3/2017 du conseil communautaire en date du 16 mars 2017 fixant les tarifs des séjours des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;  
Vu la délibération n°160/10/2017 du conseil communautaire en date du 5 octobre 2017 fixant les tarifs des nuitées de bivouac des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;  
Vu la délibération n° DE\_2018\_003 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2018 fixant les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;  
Vu la délibération n°DE\_2019\_0146 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019 fixant les tarifs des accueils périscolaires ;  
Vu la délibération n°DE\_2025\_055 du conseil communautaire en date du 8 avril 2025 adoptant les tarifs des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires ;

Considérant le principe retenu par la collectivité d'appliquer aux tarifs des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour) une tarification modulée par tranches avec l'utilisation de quotients familiaux\* fournis par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme afin d'adapter la tarification à la population du territoire ;

Considérant 2 valeurs de quotient familial, communiqués par les services de la Caisse d'Allocations familiales de la Somme :

- Le quotient familial « médian »\*\* pour le Ponthieu-Marquenterre, utilisé pour la tarification des services périscolaires ;
- Le quotient familial « aide aux vacances »\* utilisé pour la tarification des services extrascolaires ;

*\*Le quotient familial (QF) représente le montant mensuel des revenus bruts + les prestations, divisé par le nombre de part.*

*\*\*QF médian : la valeur médiane est celle qui partage la population en 2 parts égales, 50% se situant en dessous, 50 % au-dessus.*

Considérant la nécessité d'actualiser ces tarifs en tenant compte du contexte de l'inflation générale, les tarifs proposés ayant pour objet d'être soutenables pour les familles, l'aide CAF venant accompagner celles qui en sont bénéficiaires ;

Considérant que l'inflation est mesurée le plus souvent par l'indice des prix à la consommation hors tabac (données INSEE).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 64 voix pour, 3 abstentions et 4 ne prennent pas part au vote, décide :**

§ **D'augmenter les tarifs actuels des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-séjour et séjour) sur la base de l'indice de prix à la consommation de l'année N-2 soit 1.8% en 2024 pour cette année 2026 ;**

§ **D'adopter le principe de la révision annuelle des tarifs des accueils péri et extrascolaires avec application au 01.04 pour le périscolaire et au 01.07 pour l'extrascolaire.**

§ **D'adopter les tarifs des services accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-séjour et séjour suivant les montants décrits ci-dessous ;**

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

**I - Grille tarifaire périscolaire : créneau du matin ou du soir**

	Tarif actuel	
	Accueil périscolaire	
	Matin	Soir
QF $\leq$ 781€*	1,60 €	1,60 €
QF >781€*	2,30 €	2,30 €

\*QF : Quotient familial médian du territoire / référence CAF

	Tarif applicable au 1 <sup>er</sup> avril 2026	
	Accueil périscolaire	
	Matin	Soir
QF $\leq$ 836€*	1,70 €	1,70 €
QF >836€*	2,40 €	2,40 €

\*QF : Quotient familial médian du territoire / référence CAF

**II - Grille tarifaire extrascolaire ALSH : accueil en journée pour la semaine du lundi au vendredi**

Tarifs actuels sans repas	Tarifs CCPM		Tarifs Extérieur	
	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**
$\leq$ 458 €	50,00 €	32,50 €	70,00 €	52,50 €
De 459 € à 724 €	54,00 €	36,50 €	74,00 €	56,50 €
De 725 € à 900 €	58,00 €	40,50 €	78,00 €	60,50 €
A partir de 901 €	62,00 €		82,00 €	

\* Quotient familial référence CAF : 900€, valeur octobre 2025

\*\* Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs (AL) de 3,50€/jour/enfant ou 1,50€/demi-journée

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> juillet 2026 sans repas	Tarifs CCPM		Tarifs Extérieur	
	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**
≤ 458 €	50,90 €	33,10 €	71,30 €	53,50 €
De 459 € à 724 €	55,00 €	37,20 €	75,40 €	57,60 €
De 725 € à 900 €	59,10 €	41,30 €	79,40 €	61,60 €
A partir de 901 €	63,20 €		83,50 €	

\* Quotient familial référence CAF : 900€, valeur octobre 2025

\*\* Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs (AL) de 3,50€/jour/enfant ou 1,50€/demi-journée

### III - Grille tarifaire extrascolaire nuitée bivouac : à la nuitée

Tarifs actuels	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Tarif nuitée	5,00 €	5,00 €

Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> juillet 2026	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Tarif nuitée	5,10 €	5,10 €

### IV - Grille tarifaire extrascolaire mini-séjour : mini-séjour sur la semaine du lundi au vendredi

Tarifs actuels	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Tarif plein / semaine	101,00 €	121,00 €

Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> juillet 2026	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Tarif plein / semaine	102,90 €	123,20 €

**V - Grille tarifaire extrascolaire séjour : séjour de 14 jo**

Tarifs actuels	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Quotient Familial*	Tarif	Tarif
≤ 700 €	200,00 €	240,00 €
De 701 € à 900 €	300,00 €	360,00 €
Tarif plein	500,00 €	600,00 €

\*La famille peut bénéficier d'une réduction tarifaire de 60% (QF ≤ 700€) ou 40% (QF compris entre 701€ à 900€) par enfant dans la limite de 400€ par enfant.

Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> juillet 2026	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Quotient Familial*	Tarif	Tarif
≤ 700 €	203,60 €	244,40 €
De 701 € à 900 €	305,40 €	366,50 €
Tarif plein	509,00 €	610,80 €

\*La famille peut bénéficier d'une réduction tarifaire de 60% (QF ≤ 700€) ou 40% (QF compris entre 701€ à 900€) par enfant dans la limite de 400€ par enfant.

L'ensemble des tarifs présentés s'entendent pour un enfant.

Une communication adéquate est requise pour informer les usagers de cette actualisation des tarifs.

Résultats des votesPour : 64

Berthe Antoine

Balesdent Bruno

Patte Claude

Bourgois Thibault

Dufour Grégory

Bordet Xavier représenté par Monflier Bernard

Gamard Marcel

Mouton Eric

Cat René

Doyer Mathieu

Crépin Maurice représenté par Balesdent Bruno

Traullé Annie suppléée par Houdant Danièle

Level Hervé

Bouchez Franck

Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

Gérard Olivier  
Beron Maité représentée par Dulary Murielle  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Dulys Jean Claude  
Pruvot Jean Paul  
Leprince Etienne  
Noël Frédéric  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud représenté par Delorme Véronique  
Devismes Karine  
Delcourt Pierre représenté par Noel Frédéric  
Bourlo Pascal  
Parment Philippe  
Dulary Murielle  
Pierrin Philippe  
Hertault Claude  
Forestier Maurice  
Delcourt Amandine  
Boucart Jean Charles  
Monflier Bernard  
Balsamo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie  
Volant Marc  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgois Frédéric  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Porquet Joël  
Nester Paul  
Wattebled Rachel représenté par Nester Paul  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne représentée par Monin Yves  
Monin Yves  
Farcy Joël  
Poupart Patricia représentée par Forestier Maurice  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique  
Marcassin Daniel  
Miannay Thierry

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

Contre : 0

Abstentions : 3

Farcy Eric

Wallet Daniel représenté par Conty José

Conty José

Ne prend/prennent pas part au vote : 4

Farcy Pascal représenté par Gallet Gérard

Delorme Véronique

Gallet Gérard

Crepy Yves

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT

